

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-1844/PCG modifiant l'arrêté n° 71-954/SG/CG portant règlement d'exploitation du port de commerce de Djibouti.

n° 75-1844/PCG

Ministère

MINISTERE DU PORT ET DES REGIS INDISTRUELLES

Date de publication

1 octobre 1975

Numéro JO

n° 20 du 25/10/1975

Date du numéro

25 octobre 1975

TEXTE INTÉGRAL

Le premier alinéa de l'article 19 de l'arrêté n° 71-954/SG/CG du 3 juillet 1971, portant règlement d'exploitation du port de commerce de Djibouti est modifié comme suit : Au lieu de : «Les paquebois oht un droit de priorité pour accoster aux quais du port.» Lire: «Les paquebots ont un droit de priorité pour accéder aux quais du port. Les navires manutentionnant au moins trente conteneurs de 20 pieds ou plus ont droit de priorité pour accéder aux quais du port, et notamment à ceux du môle sud»